

Métropole Nice Côte d'Azur

Afficheurs pédagogiques dans les cantines

La Métropole Nice Côte d'Azur a proposé à cinq écoles pilotes de Nice (06) de tester des prototypes d'afficheurs pédagogiques de bruit dans les cantines, ainsi qu'une formation spécifique. Ces afficheurs communicants permettent de réaliser des statistiques qui ont montré une réelle efficacité : de 20 à 50% en moins de dépassements des seuils de gêne. Cette innovation, une première en France, répond aux enjeux du Plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la métropole niçoise, afin d'améliorer le cadre de vie et la santé des élèves et du personnel.

Depuis de nombreuses années, la lutte contre le bruit est une priorité constante, que ce soit à l'échelle de la ville ou du territoire métropolitain. C'est donc naturellement, que la Métropole Nice Côte d'Azur s'intéresse aux nuisances sonores à l'intérieur des établissements sensibles comme les écoles et plus particulièrement aux restaurants scolaires, gérées par les communes.

Ainsi, l'Observatoire du Bruit Métropolitain a proposé, dès 2018, à plusieurs partenaires privés, de développer et d'expérimenter différents prototypes d'afficheurs pédagogiques de bruit communicants, pouvant s'adapter à la problématique du bruit des cantines scolaires. L'afficheur mesure en temps réel le niveau sonore et donne aux surveillants, au personnel et aux enfants, une indication du niveau de bruit, en affichant soit une alerte de type "feu rouge", soit un pictogramme, ou encore le niveau sonore exprimé en décibels.

Le point capital de cette expérimentation réside dans le fait que ces dispositifs ne sont pas seulement des "afficheurs pédagogiques", ils font également office de balises de bruit communicantes, transmettant les niveaux sonores en temps réel à une plateforme de visualisation et d'analyse.

Cet hyperviseur permet à l'Observatoire du Bruit de réaliser des statistiques, mais surtout aux personnels des restaurants scolaires et aux chefs d'établissements de connaître les niveaux de bruit du réfectoire et d'intervenir sur la gestion du service.



De plus, une formation spécifique et un suivi dans le temps sont organisés auprès des enfants et du personnel, en proposant un certain nombre de fiches-actions spécifiques permettant de réduire le bruit : comportement, gestes, jeux, récompenses, organisation, etc. Ces fiches sont proposées à chaque école pilote ("Aménager un temps de retour au calme avant d'entrer dans le réfectoire", "Moduler d'un éclairage de la cantine comme signal", etc.).

Une boîte à idées est également mise à disposition pour recueillir anonymement les remarques. Tout le monde doit jouer le jeu, et devenir un ambassadeur du calme. Ainsi sont proposés des fiches adaptées pour le personnel de cantine et les surveillants qui doivent toujours être des modèles pour les enfants. L'efficacité de chaque fiche-action a été mesurée via l'appareil de mesures.

Les résultats sont encourageants : On note ainsi que les seuils, arbitrairement fixés en fonction des réfectoires, ont été dépassés entre 20 et 50% du temps de la durée du service entraînant une baisse du niveau sonore pouvant aller jusqu'à 8 dB. Le personnel, les parents d'élèves et les enfants interrogés sont par ailleurs très satisfaits du dispositif.

Lorsque les statistiques réalisées montrent que les nuisances ont majoritairement disparu, l'appareil en place est retiré pour équiper un nouvel établissement. Chaque année, un comité de décision fait une analyse des statistiques de chaque appareil pour décider d'une nouvelle école à équiper, au regard des nombreuses demandes reçues.

La Direction de l'Éducation a pris en main le système, et a proposé d'étendre le dispositif à de nouvelles écoles, sous réserve d'une inscription budgétaire favorable.

LE JURY A AIMÉ

La fiabilité d'une démarche complète qui a su faire ses preuves sur une longue période (depuis 2017). La forte valorisation des acteurs pédagogiques.

Contact :
Arnaud Cristini
Chef du service Air Bruit
Métropole Nice Côte d'Azur
Tel : [+33 \(0\)4 89 98 12 44](tel:+330489981244)

Métropole Nice Côte d'Azur
5 rue de l'hôtel de ville
06354 Nice
<https://www.nicecotedazur.org/>